

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA

Compte rendu de la réunion du 22 avril 2008

Date : 22/04/2008	Lieu : DIREN PACA	Heure : 9 h 30	Compte rendu approuvé le : 3 juin 2008
-------------------	-------------------	----------------	--

Documents préparatoires (format numérique) déposés sur l'espace CSRPN (site Internet DIREN):

- Documents relatifs aux dossiers présentés en séance pour avis (2 RNR; 2 DOCOB)

Documents présentés/diffusés en séance :

- Diaporama relatif aux sites Natura 2000 examinés
- Évaluation de l'état de conservation : synthèse 2006
- Diaporama de présentation du plan de restauration Tortue d'Hermann

Pièces jointes au présent compte-rendu :

- Compte rendu des groupes de travail du 25 mars et du 18 avril 2008
- Avis N° 2008 – 3, N° 2008-4, N° 2008-5, N°2008-6

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- **Réserves Naturelles Régionales**
 - ✓ **Pour avis** : Projet de Réserve naturelle régionale de la Tour du Valat (13)
 - ✓ **Pour avis** : Projet de Réserve naturelle régionale des tufs de St Maurin (04)
- **Informations et questions diverses**
 - ✓ Liste rouge des espèces menacées de France : amphibiens et reptiles
 - ✓ Plan de restauration de la Tortue d'Hermann : fiches action
 - ✓ Projet de réserve naturelle nationale de la Plaine des Maures
 - ✓ Comité consultatif de la réserve biologique intégrale du mont Ventoux
 - ✓ Motion du CSRPN de basse Normandie relative aux espèces invasives
 - ✓ Publication du CSPNB : L'arbre, la rivière et l'homme
 - ✓ Article sur les ZNIEFF mer
 - ✓ Appel à propositions de partenariats scientifiques 2008 du Parc national de Port-Cros
- **Programme NATURA 2000**
 - ✓ **Pour avis** : Document d'objectifs du site « Lac St Léger (FR9301546) »
 - ✓ **Pour avis** : Document d'objectifs du site « Grand et petit Buech (FR9301519) »
 - ✓ Mesures de gestion : analyse transversale sur les milieux forestiers
 - ✓ Evaluation de l'état de conservation (information sur groupe de travail national)
 - ✓ Interprétation de l'habitat 6150 – pelouses boréo-alpines siliceuses

Étaient présents les membres du CSRPN :

M. ALZIAR G.
M. BARBERO M.
Mme BERNARD-LAURENT A.
M. CHAPPAZ R.
M. CHEYLAN G.
M. COROT D.
M. DUMONT B.
M. FRANCOUR P.

M. MAUREL N.
M. MEDAIL F.
M. MOUTTE P.
M. NAPOLEONE CI.
M. ROUSSET CI.
M. TARDIEU CI.
M. VIDAL E.

Membres du CSRPN non présents :

Mme BELLAN-SANTINI D. (excusée)
Mme CLAEYS-MEKDADE C. (excusée)
M. BACHIMON P. (excusé)
M. COSSON E. (excusé)

M. GRILLAS P. (excusé)
M. MAGNIN F.
M. ORSINI P. (excusé)
M. QUEZEL P. (excusé)
M. VERLAQUE M. (excusé)

Également présents (selon les dossiers):

Conseil Régional : M. GONDOLO P.
DIREN : Mme MEYER D. ; Mme BERLIN S. ;
M. ROLLAND R. ; Mme PICHOU M. ; Mlle RAQUET V. ;
M. SALLES J.M ;
DDAF 05 : Mme LOCHON S.

Tour du Valat : M. COHEZ D.
CEEP : M. QUELIN L.
SMIGIBA : Mme BARTHE E. ; M. BURLET E.

1. Approbation du compte rendu de la réunion précédente

Le compte rendu du CSRPN du 29 janvier 2008 est adopté sans modification.

2. Réserves naturelles régionales

En introduction, le Conseil régional PACA, représenté par Philippe GONDOLLO, diffuse et commente la récente délibération de l'Assemblée régionale (n° 08-13 du 8 février 2008) qui officialise la mise en œuvre du nouvel outil « Réserve Naturelle Régionale », (RNR), en référence à la procédure prévue par le Code de l'Environnement (article L. 332-11 et article R. 332-30 et suivants).

D'une manière générale, seuls seront classés en RNR les sites ayant reçu un avis favorable de tous les propriétaires, titulaires de droits réels et ayants droits concernés (à noter que cette situation, en référence à l'article R. 332-33 III du CE, dispense donc le Conseil régional de procéder à l'enquête publique prévue à l'article R.332-32).

La durée de classement, laissée à l'appréciation du Conseil régional par le CE, est fixée par cette même délibération - cadre à 12 années, renouvelable par tacite reconduction.

La démarche enclenchée par le Conseil régional se développera par étapes :

- Traitement au cas par cas des RNR (anciennes RNV) à renouveler , en fonction des dates de renouvellement;
- Des priorités seront définies, par la négociation, avec le Conservatoire du littoral et le CEEP ;
- Démarche incitative à définir dans un futur proche.

Une ligne budgétaire, modeste actuellement, a été créée en 2007 et sera progressivement enrichie, en fonction des besoins. A titre d'exemple, une partie des frais de garderie des RNR ou des suivis scientifiques pourraient être soutenus financièrement par la région.

Dans ce cadre et dans la perspective de la prochaine séance du Conseil régional, arrêtée au 27 juin 2008, les deux premiers projets de RNR sont soumis à l'avis du CSRPN, conformément à l'article R. 332-31 du CE.

A. Projet de Réserve Naturelle Régionale de la Tour du Valat (13)

Damien CUHEZ, représentant le Domaine de la Tour du Valat, développe le projet (rapport diffusé aux membres du CSRPN et diaporama) qui porte sur une superficie totale de 1 844 ha 96 a 62 ca (la RNV existante portait sur 1 070 ha). Situation, intérêts et enjeux du site (habitats naturels, espèces patrimoniales végétales et animales,) menaces et activités de gestion sont ainsi déclinés.

Un projet d'acte de classement (qui sera largement étoffé dans sa version finale) est également diffusé pour information. Le classement actuel en RNV arrive à échéance en juillet 2008.

Le CSRPN constate la très grande richesse de cet espace, déjà bien connu.

Décision du CSRPN (cf. Avis N° 2008- 3 joint) : Le CSRPN émet, à l'unanimité, un **avis favorable** au classement en RNR du domaine de la Tour du Valat (13).

B. Projet de Réserve Naturelle Régionale des Tufs de St Maurin (04)

L. QUELIN, du CEEP, présente ce projet sur la base du dossier diffusé aux membres du CSRPN et rédigé en référence au plan de gestion du site élaboré par le PNR du Verdon. Un projet d'acte de classement (qui sera largement étoffé dans sa version finale) est également diffusé pour information.

Il s'agit ici d'un nouveau site de 26 ha 75 a, situé dans les Alpes de Haute Provence, avec 3 propriétaires concernés : Commune de La Palud, EDF et Etat (ONF). Il se caractérise notamment par un intérêt géologique et paysager (formations de tufs), par la grande diversité de ses habitats naturels, par une richesse floristique et entomologique remarquable, mais également par une fréquentation touristique élevée au regard de sa taille et de sensibilité. Une convention de gestion est en place entre le CEEP, la commune et EDF.

Décision du CSRPN (cf. Avis N° 2008- 4 joint) : Le CSRPN émet, à l'unanimité, un **avis favorable** au classement en RNR du site de saint Maurin (04).

3. Document d'objectifs du site « LAC SAINT LEGER » (N° FR9301546)

Opérateur : CEEP 04

Rapporteur scientifique : Patrick GRILLAS

Présentation du site à l'aide d'un diaporama, axé sur les enjeux et objectifs de conservation (durée : 30 minutes).

En l'absence de M. GRILLAS (excusé), M. BARBERO présente les principales conclusions du groupe de travail « zones humides » tenu le 25 mars 2008 (cf. compte-rendu correspondant).

Remarques complémentaires formulées en séance plénière :

- Poissons rouges : l'éradication de cette espèce exogène ne semble pas envisageable car ses chances de succès sont très faibles, de par la difficulté de cette opération et du risque que des particuliers relâchent des individus dans le plan d'eau.
- Mieux préciser si le lac St Léger constitue un milieu exceptionnel dans le secteur, ou s'il existe d'autres milieux similaires dans la zone géographique (appartenance à un réseau fonctionnel ?).
- Insectes : *Maculinea teleius* est en limite d'aire, seules 3 stations sont connues dans le département 04. *Euphydryas aurinia* présente ici sa seule station du département 04 ou l'espèce affectionne une zone humide.
- De par sa faible superficie (5 ha), ce site paraît simple. Il pourrait servir de site test pour mettre en place des mesures de suivi très concrètes, par exemple l'évaluation fine de la fréquentation et de la capacité de charge des milieux. Ces résultats pourraient être ensuite extrapolés à d'autres sites plus vastes.
- Métapopulation : on peut démontrer qu'il y a toujours des zones vides, où l'espèce est absente malgré le caractère favorable des habitats. Il est donc préférable de chercher à préserver les habitats plutôt que les zones où l'espèce est systématiquement présente. D'où la nécessité d'établir des cartographies des habitats d'espèces, en complément des stations connues à ce jour.
- Gestion conservatoire / roseau : sujet de recherche intéressant. Le site se prête bien à un suivi approfondi de l'évolution du roseau et, le cas échéant, de sa régulation.
- Apporter quelques détails sur les 310 espèces de coléoptères présentes sur le site. Vu qu'il y a peu d'invertébrés aquatiques, cette richesse en coléoptères pourrait servir de bioindicateur indirect (milieux terrestres cernant la zone humide).
- Il semble y avoir une contradiction entre la forte richesse en odonates (25 espèces) et la pauvreté en amphibiens. Les poissons ne mangent probablement pas tous les invertébrés aquatiques. D'autres facteurs explicatifs sont à rechercher. A préciser.
- *Vertigo angustior* : insister sur sa rareté régionale et sa méconnaissance. Il s'agit vraisemblablement de l'enjeu majeur du site. Préciser son écologie, car s'il se sert exclusivement de la litière des roseaux, cela implique un choix de gestion entre le maintien de ce mollusque et la régulation du roseau.

En conclusion, M. BARBERO félicite l'opérateur pour la qualité de son travail et de sa présentation. Ce site bénéficie d'une dynamique favorable des élus locaux, grâce notamment à la coordination assurée par l'opérateur. Le DOCOB devra chercher à mieux prioriser les enjeux (notamment *Vertigo angustior*) et une extension du périmètre devra être envisagée, en concertation avec les acteurs locaux.

Décision du CSRPN (cf. Avis N° 2008- 5 joint) : le Conseil, compte tenu des remarques formulées, propose de valider le DOCOB de ce site sous réserve de leur prise en compte par l'opérateur et de la modification du DOCOB en conséquence. Le rapporteur scientifique ainsi que M. BARBERO sont chargés de la validation du document finalisé.

4. Document d'objectifs du site « LE BUECH » (N° FR9301519)

Opérateur : SMIGIBA

Rapporteur scientifique : Marcel BARBERO et Rémi CHAPPAZ

Présentation du site à l'aide d'un diaporama, axé sur les enjeux et objectifs de conservation (durée : 25 minutes).

M. BARBERO présente les principales conclusions du groupe de travail « zones humides » tenu le 18 avril 2008 (cf. compte-rendu correspondant).

Remarques complémentaires formulées en séance plénière :

- Ce site présente une forte homologie avec celui de la Durance. On observe un rôle important des affluents, notamment pour les poissons et les chiroptères.
- Le Barbeau méridional n'est plus présent dans le cours principal mais seulement dans les affluents, et il faut parfois remonter très en amont pour trouver un noyau de population bien implanté.
- La grande quantité de données relatives aux poissons permet de dresser des cartes de répartition relativement précises.
- L'extension du site à l'ensemble des affluents où est présent le Barbeau méridional semble difficile. Il faut rechercher les secteurs où se cumulent plusieurs enjeux (poissons, écrevisse, chiroptères, Castor...). Chercher à prendre en compte la continuité entre lit majeur et affluents.
- La cartographie des habitats (réalisée par le CBNA) est très satisfaisante et pourrait servir de modèle pour d'autres DOCOB.
- On peut noter l'importance des prairies du Molinio-holoschoenion (UE 6420), notamment comme habitat d'espèce pour l'Azuré de la Sanguisorbe.
- Sonneur à ventre jaune : un seul noyau de population trouvé hors site (secteur d'Eyguians). Il serait pertinent d'inclure ce secteur dans un site Natura 2000, à déterminer en fonction des résultats de l'étude engagée par la DIREN, en cours au niveau régional sur cette espèce.
- Ecrevisse à pieds blancs : cette espèce mériterait d'être cotée en enjeu très fort. De grosses populations semblaient présentes sur Aspres, il y a une vingtaine d'années (d'après pêcheurs locaux). Puis l'espèce a disparu. M. BARBERO confirme la forte dégradation des adoux d'Aspres, qui étaient en très bon état il y a 30 ans. Point à rediscuter avec les acteurs locaux.
- Toxostome : problème d'introgression par le hotu (qui remonte vers le nord depuis environ 200 ans). Des études génétiques ont mis en évidence jusqu'à 186 situations d'hybrides viables. Le toxostome ne peut donc pas être identifié avec certitude et doit être pris en compte au travers d'un groupe « chondrostomes », toutes variantes confondues.
- Chabot : cette espèce cryophile est en régression vers le nord, du fait de l'augmentation de la température des eaux (changement climatique). Elle est menacée de disparition sur le site. Elle constitue un enjeu de conservation plus fort que le toxostome.
- Apron : cette espèce rarissime est présente sur le cours aval du Buech. Ce noyau de population est actuellement menacé par un projet d'aménagement d'un piège à sédiments, dont les études techniques sont actuellement en cours. Un débat s'est engagé entre différents intervenants, sur les thématiques suivantes : caractérisation de la population (absence de certaines classes d'âge, étude génétique en cours), rupture de la connectivité et perte d'habitats, méconnaissance de l'écologie de l'espèce, avantages/inconvénients des ouvrages existants. Ce débat reste ouvert, notamment dans l'attente de nouvelles données scientifiques. En l'état actuel, le CSRPN rappelle simplement l'importance d'avoir un état des lieux relativement précis dans le DOCOB, afin d'établir un référentiel avant aménagement.
- Typha minima : espèce marginale sur le site, ne présente aucun enjeu.

En conclusion, M. BARBERO félicite l'opérateur pour la qualité de son travail et de sa présentation. Ce site bénéficie d'une dynamique favorable des élus locaux, grâce notamment à la coordination

assurée par l'opérateur. Le DOCOB devra chercher à mieux prioriser les enjeux et une extension du périmètre devra être envisagée, en concertation avec les acteurs locaux, en identifiant les secteurs les plus pertinents (adoux, colonies de chiroptères, stations de sonneur à ventre jaune et d'Azuré de la Sanguisorbe).

Décision du CSRPN (cf. Avis N° 2008- 6 joint) : le Conseil, compte tenu des remarques formulées, propose de valider le DOCOB de ce site sous réserve de leur prise en compte par l'opérateur et de la modification du DOCOB en conséquence. Les rapporteurs scientifiques sont chargés de la validation du document finalisé.

5. Programme NATURA 2000

✓ Rappel de M. Barbero sur l'organisation pour la validation scientifique des DOCOB

Compte tenu des nombreux DOCOB à venir, l'organisation est la suivante :

- o Examen détaillé des inventaires DOCOB en groupe de travail thématique, ouvert en plus aux membres du CSRPN qui souhaitent y participer ;
- o Examen en CSRPN plénier centré sur les seuls enjeux principaux et problèmes de gestion liés aux habitats et espèces, en resituant le site pour ses singularités et son importance au niveau régional.

✓ Evaluation de l'état de conservation

Un document de synthèse de l'évaluation 2006, élaboré par le ministère, est distribué en séance (également disponible sur extranet).

Les principales remarques formulées par le CSRPN sont les suivantes :

- La méthodologie utilisée est très empirique et imprécise ;
- Les résultats ne peuvent pas être considérés comme scientifiquement valides. Ils manquent de fondements biologiques ;
- Pour effectuer une évaluation réellement scientifique, il faudrait effectuer des suivis précis sur l'évolution des habitats et espèces ;
- Tant que l'Etat français ne dotera pas sa politique « biodiversité » de moyens concrets, à la hauteur de ses ambitions, de tels résultats ne verront jamais le jour.

Le CSRPN propose d'adresser un courrier au MNHN et au MEDAD pour exprimer toutes ses réserves quant à cette évaluation.

✓ Analyse des mesures de gestion DOCOB :

A la demande du CSRPN qui souhaitait faire un bilan sur la pertinence des mesures de gestion par milieux et la nécessité éventuelle de les adapter, la DIREN a effectué une analyse transversale sur une vingtaine de DOCOB, en ciblant dans un premier temps les mesures de gestion relatives aux milieux forestiers.

Les principaux résultats sont présentés en séance (voir diaporama disponible sur extranet).

Le CSRPN exprime son grand intérêt à effectuer ce genre d'analyse transversale et à en débattre. Toutefois, par manque de temps, le débat est reporté à une séance plénière ultérieure, pour disposer du temps nécessaire à la discussion.

✓ Habitat UE 6150 :

M. BARBERO rend compte de ses récents échanges avec le CBNA et le MNHN, a propos de la détermination de l'habitat 6150 (pelouses boréo-alpines siliceuses) en région PACA. Des divergences d'interprétation du manuel EUR27 sont apparues entre différents experts.

M. BARBERO propose de ne prendre en compte cet habitat qu'en présence d'une séquence acide (100 % d'espèces acidiphiles). En séquence calcaire, des faciès de transition peuvent apparaître entre sols acides vs basiques, mais la maturation édaphique n'est jamais complète dans les Alpes du Sud (coté occidental). Sur de tels faciès, on peut observer un mélange plus ou moins important entre espèces acidiphiles et basiphiles. Ces pelouses ne relèvent pas de l'habitat 6150.

Les autres experts habitats du CSRPN valident cette proposition. M. BARBERO fera un courrier au MNHN pour expliquer la position du CSRPN.

6. Informations et questions diverses

✓ Liste rouge des espèces menacées de France : amphibiens et reptiles

Le MNHN a engagé la refonte des listes rouges nationales. Les listes « Reptiles et Amphibiens » permettent de situer les enjeux PACA par rapport aux priorités de conservation des espèces :

- sur 37 espèces de reptiles citées (dont 35 évaluées), 26 sont présentes en PACA dont : 1 considérée comme « en danger critique d'extinction » (vipère d'Orsini) ; 1 considérée comme « en danger » (pop. du Var de la Tortue d'Hermann) ; 2 considérées comme « vulnérables » (lézard ocellé, pop. provençales de Phyllodactyle d'Europe) ; 3 considérées comme « quasi-menacées »
- sur 34 espèces d'amphibiens citées (dont 33 évaluées), 20 sont présentes en PACA dont : 1 considérée comme « en danger critique d'extinction » (Salamandre de Lanza) ; 3 considérées comme « vulnérables » (Sonneur à ventre jaune, Pélobate cultripède, les pop. des îles d'Hyères du Discoglosse sarde) ; 3 considérée comme « quasi-menacées »

En complément, le conseil regrette que les invertébrés soient toujours traités en dernier. Un essai de liste régionale n'a pas pu déboucher, faute d'accord sur les critères. Une clarification des critères (positionnement par rapport à l'aire géographique de référence : France pour les listes nationales / PACA pour les listes régionales) semble maintenant acquise. Pour la partie marine, les listes ZNIEFF constituent un bon point de départ. A signaler également la préparation par l'UICN d'une liste rouge des poissons de méditerranée.

✓ Plan de restauration de la Tortue d'Hermann : fiches action

Les premières et secondes parties du plan de restauration (État des lieux, stratégie) avaient été présentées au CSRPN de novembre et fait l'objet d'un avis favorable de la commission faune du CNPN le 5 décembre 2007.

En PACA, l'objectif général du plan de restauration est de stopper le déclin, accroître l'importance numérique et spatiale des noyaux actuels, puis dans un second temps, reconnecter les populations isolées.

La troisième partie est commune aux trois régions d'application du plan (PACA, Corse et Languedoc Roussillon dans une moindre mesure) mais les niveaux de priorité sont différenciés. Elle est structurée autour de 8 objectifs spécifiques déclinés en une quarantaine de fiches actions détaillées et pratiques, destinées notamment aux techniciens des structures volontaires pour mettre en œuvre des actions.

Le plan sera soumis à la validation de la commission faune du CNPN le 24 avril puis à une validation interministérielle. Il sera ensuite mis en œuvre dès 2008 avec des financements européens (FEDER, LIFE).

✓ Projet de réserve naturelle nationale de la Plaine des Maures

Lors de sa séance du 11 mars 2008, la commission aires protégées a examiné le projet de réserve naturelle nationale de la Plaine des Maures. Elle a sursis à voter, et a souhaité réexaminer le dossier le 20 mai 2008, en demandant des précisions sur un certain nombre de

points, le projet présenté étant complexe, et posant question par rapport à la doctrine sur les fondamentaux des réserves naturelles, notamment : présence importante de bâti et d'habitat permanent, présence de vignes et de zones classées en AOC.

La DIREN prépare différents argumentaires et études complémentaires afin d'apporter les réponses aux questions soulevées. Quelques adaptations du projet, sur l'exclusion du bâti, pourraient être apportées. Il faut cependant être vigilant car toute modification substantielle du projet nécessiterait une nouvelle enquête publique qui ne pourrait se faire sans une nouvelle phase de concertation locale préalable et nécessiterait donc à nouveau au minimum 2 années complètes de procédure, sans garantie d'aboutir.

M. Barbero rappelle les différents arguments sur ces points qui avaient conduit le conseil à émettre un avis favorable sur le projet, et précise qu'il en a fait part, par courrier, au président de la commission aires protégées du CNPN.

✓ Comité consultatif de la réserve biologique intégrale du mont Ventoux

A la demande de l'ONF, le conseil propose la participation au comité consultatif de la réserve biologique intégrale du Mont Ventoux de :

- M. Barbero (+/- G. Guende) pour la phytosociologie
- N. Maurel pour l'entomologie
- Cl. Napoleone pour les aspects de gestion

✓ Motion du CSRPN de basse Normandie relative aux espèces invasives animales et végétales

Le CSRPN soutient la motion déposée par le CSRPN de Basse Normandie. Il est nécessaire de disposer de listes d'espèces envahissantes aux niveaux national et régional. Il souhaite que la procédure d'élaboration de ces listes soit réactivée.

✓ ITER : Désignation d'experts au comité de suivi des défrichements

Le CSRPN propose la participation de M. Barbero pour la flore et les milieux forestiers et d'E. Cosson pour les chiroptères (à consulter). La charge devrait être de 3 à 4 réunions sur 2 ans avec une première réunion en juin.

✓ Publication du CSPNB : L'arbre, la rivière et l'homme. Présenté pour information

✓ Article sur les ZNIEFF mer

P. Francour et D. Bellan-Santini ont publié un article de présentation des ZNIEFF mer dans la revue Pelagos. Un autre article est en cours de rédaction pour Marine Policy.

✓ Appel à propositions de partenariats scientifiques 2008 du Parc national de Port-Cros :
Présenté pour information

✓ Prochaines réunions plénières : mardi 3 juin ; jeudi 1 juillet

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 17 h 00

Secrétaire de séance : DIREN

le Président du CSRPN : Pr. M. BARBERO

Signé

Signé

La prochaine réunion du CSRPN plénier est fixée le mardi 3 juin 2008

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA

AVIS N° 2008 - 3

Date : 22/04/08	Objet : Projet de réserve Naturelle régionale de la Tour du Valat	Vote : unanimité
--------------------	---	---------------------

Le CSRPN réuni le 22 avril 2008, a étudié le dossier : Projet de Réserve Naturelle régionale du Domaine de la Tour du Valat (département 13). Le dossier de présentation, remis en séance, a été mis auparavant à la disposition des membres sur l'Extranet CSRPN.

Dossier présenté par Damien CUHEZ de la Tour du Valat.

Le domaine de la Tour du Valat est classé en Réserve Naturelle Volontaire depuis 1984 et bénéficie d'un plan de gestion (4ème mise à jour depuis 1986). La date anniversaire du renouvellement de l'agrément (juillet 2008) est l'occasion de transformer la réserve en réserve régionale. Le projet porte sur une superficie totale de 1 844 ha 96 a 62 ca , augmentant la superficie de classement (la RNV existante portait sur 1 070 ha).

La présentation met en évidence les intérêts et enjeux du site (habitats naturels, espèces patrimoniales végétales et animales), ainsi que les menaces. La hiérarchisation des enjeux de conservation permet de revoir les priorités de gestion.

Le CSRPN constate la très grande richesse de cet espace, déjà bien connu, et approuve les nouvelles orientations données à la réserve.

Avis N° 2008- 3 : le Conseil émet, à l'unanimité, un avis favorable à la demande de classement en Réserve Naturelle Régionale du Domaine de la Tour du Valat .

Le président du CSRPN : Pr. Marcel Barbero

signé

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA

AVIS N° 2008 - 4

Date : 22/04/08	Objet : Projet de réserve Naturelle régionale de Saint Maurin	Vote : unanimité
--------------------	---	---------------------

Le CSRPN réuni le 22 avril 2008, a étudié le dossier : Projet de Réserve Naturelle Régionale de Saint Maurin (département 04). Le dossier de présentation, remis en séance, a été mis auparavant à la disposition des membres sur l'Extranet CSRPN.

Dossier élaboré à partir du plan de gestion du site établi par le PNR du Verdon et présenté par Lionel QUELIN du CEEP.

Le site d'une surface de 26 ha 75 a, est situé dans les Alpes de Haute Provence, avec 3 propriétaires concernés : Commune de La Palud, EDF et Etat (ONF). Il se caractérise notamment par un intérêt géologique et paysager (formations de tufs), par la grande diversité de ses habitats naturels, par une richesse floristique et entomologique remarquable, mais également par une fréquentation touristique élevée au regard de sa taille et de sensibilité. Une convention de gestion est en place entre le CEEP, la commune et EDF.

Avis N° 2008- 4 : le Conseil émet, à l'unanimité, un avis favorable à la demande de classement en Réserve Naturelle Régionale du site de Saint Maurin (04).

Le président du CSRPN : Pr. Marcel Barbero

Signé

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA

AVIS N° 2008 - 5

Date : 22/04/2008	Objet : Document d'objectifs du site « <u>LAC SAINT LEGER</u> » (N° FR 93 01546) au titre de la Directive Habitats	Vote : unanimité
----------------------	--	---------------------

Le CSRPN réuni le 22 avril 2008, a étudié le dossier : Document d'objectifs (partie inventaires, enjeux et objectifs de conservation) du site cité en objet ; présenté par le CEEP 04, opérateur du site.

Rapporteurs scientifiques CSRPN : Patrick GRILLAS.

La partie inventaires de ce DOCOB a été examinée en groupe de travail CSRPN du 25/03/2008 qui a fait l'objet d'un compte-rendu. Le Conseil prend acte de ces informations.

Des remarques complémentaires sont apportées en séance plénière, remarques qui sont consignées dans le compte rendu de la réunion plénière du 22/04/2008, auquel est annexé le compte-rendu du groupe de travail du 25/03/2008. Ces documents sont disponibles sur l'espace extranet CSRPN du site internet de la DIREN.

Avis N° 2008- 5 : le Conseil, compte tenu des remarques formulées lors de ces deux réunions, propose de valider le DOCOB de ce site sous réserve de leur prise en compte par l'opérateur et de la modification du DOCOB en conséquence. Le rapporteur scientifique et M. Barbero sont chargés de la validation du document finalisé, avec l'appui de la DDAF 04 et de la DIREN.

Le président du CSRPN : Pr. Marcel Barbero

Signé

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA		
AVIS N° 2008 - 6		
Date : 22/04/2008	Objet : Document d'objectifs du site « <u>LE BUECH</u> » (N° FR 93 01519) au titre de la Directive Habitats	Vote : unanimité

Le CSRPN réuni le 22 avril 2008, a étudié le dossier : Document d'objectifs (partie inventaires, enjeux et objectifs de conservation) du site cité en objet ; présenté par le SMIGIBA, opérateur du site.

Rapporteurs scientifiques CSRPN : Marcel BARBERO et Remi CHAPPAZ.

La partie inventaires de ce DOCOB a été examinée en groupe de travail CSRPN du 18/04/2008 qui a fait l'objet d'un compte-rendu. Le Conseil prend acte de ces informations.

Des remarques complémentaires sont apportées en séance plénière, remarques qui sont consignées dans le compte rendu de la réunion plénière du 22/04/2008, auquel est annexé le compte-rendu du groupe de travail du 18/04/2008. Ces documents sont disponibles sur l'espace extranet CSRPN du site internet de la DIREN.

Avis N° 2008- 6 : le Conseil, compte tenu des remarques formulées lors de ces deux réunions, propose de valider le DOCOB de ce site sous réserve de leur prise en compte par l'opérateur et de la modification du DOCOB en conséquence. Les rapporteurs scientifiques sont chargés de la validation du document finalisé, avec l'appui de la DDAF 05 et de la DIREN.

Le président du CSRPN : Pr. Marcel Barbero

Signé